



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 15 OCTOBRE 2018

La séance a débuté par l'examen de l'avancement du budget du CHSCT pour l'année 2018 :

- Les formations prévues par le CHSCT ont été effectuées selon le planning initial. Seules deux formations restent à dérouler en novembre et décembre ;
- Une érosion du nombre de participants au forum théâtre est observée (41 participants la première année, 18 participants cette année) . Le CHSCT réfléchit à de nouvelles modalités afin d'optimiser cette action ;
- Le matériel ergonomique pris en charge par le CHSCT (repose-pied, rehausseur d'écran, souris vertical et porte-document...) peut faire l'objet d'une demande auprès de Madame De-Borteli Ester. Par ailleurs, les souris verticales ou tout autre matériel ergonomique neuf non utilisés doivent être retournés à Madame De Bortoli ;
- 10 sièges ergonomiques, suite à l'aménagement de poste sur avis médical, ont été financés par le CHSCT 84 ;
- Les 17 fontaines à eau du département ont fait l'objet de deux entretiens cette année, financés par le CHSCT 84.
- Si les achats incombant traditionnellement au CHSCT ont respecté le calendrier prévu, en revanche l'axe prioritaire fixé par le CHSCT 84, à savoir l'ambiance lumineuse (LED) et thermique a pris du retard. Seuls deux services (Courrier Avignon et Vaucluse-amendes) ont bénéficié des aménagements et installations prévues. Le SIE d'Avignon, le site de Carpentras et de Vaison la Romaine seront les prochains bénéficiaires de cet axe ;
- Parallèlement, Monsieur Langlois, ergonome du ministère, réalise une étude sur le site d'Orange (Trésorerie et SPF) pour optimiser l'usage des doubles écrans avec l'aménagement des ambiances lumineuses. Monsieur Langlois sera présent sur site en novembre et décembre .

Un point sur le plan annuel de prévention (PAP) 2018 et la présentation de la campagne Duerp 2019 était à l'ordre du jour. Le DUERP, le document unique d'évaluation des risques professionnels permet aux agents de participer au recensement, tous les deux ans, des risques auxquels ils peuvent être exposés.

L'actualisation du DUERP est annuelle et aboutit à l'élaboration du programme annuel de prévention.

Depuis le recensement de 2017, 243 risques ont été identifiés, 121 sont résolus, 87 sont en cours et 35 risques restent à traiter.

Dans le cadre des missions du CHSCT, des visites de sites sont prévues, le calendrier 2019 est à finaliser.

Le « gros point » à l'ordre du jour que tout le monde attendait, est la situation d'APT. Petit retour historique : par un beau matin ensoleillé de juillet, la journée aurait pu bien débuter mais c'était sans compter sur l'état effroyable d'une toiture centenaire et vétuste que l'homme n'a pas voulu entretenir dans les règles de l'art (enfin la mairie d'APT!) et qui a choisi, fort heureusement, de choir avant l'arrivée des premiers agents!

Après les premiers travaux d'urgence, Monsieur Gautier, directeur, a décidé le transfert des agents à la Maison des Artistes d'APT, le temps de la remise en état de l'immeuble rue Carnot, par la mairie.

Contrairement aux engagements pris par la Direction sur la remise en état de propreté des locaux de la Maison des Artistes, les agents ont été installés dans des bureaux sales où seul l'accueil a fait l'objet d'un lifting (murs repeints.....) !

Le CHSCT, à la demande des agents, s'est déplacé sur site le vendredi 12 octobre en présence du Président du CHSCT, Monsieur Gautier, et de Madame Ollivier, inspectrice, santé sécurité au travail (ISST). Des mesures via un sonomètre et un luxmètre ont été effectuées confirmant ainsi les très fortes nuisances subies par les agents que la direction semblait minimiser jusqu'ici.

Il est reconnu qu'au-delà de 55 décibels, le travail administratif devient contraignant (fatigue, manque de concentration, maux de tête). Or, à APT, les mesures oscillent en 65 et 80 décibels avec des pointes à 90. De plus, il a été relevé une ambiance lumineuse insuffisante.

Aussi, il a été décidé d'engager des travaux en urgence afin de réduire ces nuisances (pose de pièges à sons, pose d'un faux plafond à l'accueil, pose de parois verticales à la caisse, couvrir l'escalier pour réduire la diffusion du son), Pour répondre à la problématique du manque de lumière, le CHSCT a demandé la fourniture d'un équipement adapté (lampadaires LED collectifs et lampes de bureau LED individuelles).

La CGT restera vigilante et suivra avec attention la situation du SIP/SIE d'APT. Dans le cadre de la CHSCT, nous veillerons à la bonne exécution des décisions.

Les membres du CHSCT de la CGT restent à votre disposition et à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter.

Vos représentants CGT : Françoise ROSSINELLI. Barbara DUMERGUE- Didier OLLIER .